



Commune
d'ALSTING

Place de la Mairie - 57515 ALSTING
03 87 99 15 20
03 87 99 21 85
contact@alsting.fr

ARRETE MUNICIPAL
n° 36/2024

portant réglementation de la circulation routière

Le Maire de la commune d'ALSTING

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière;

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 131-2 à L 131-3 et R 131-1 à R 131-3;

ARRETE :

Article 1^{er} - En raison de la « Soirée 90' » organisée par l'US ALSTING-SPICHEREN, le samedi 19 octobre 2024 à la salle polyvalente, dans les rues du Stade et de la Vallée, la circulation sera règlementée comme suit :

Article 2 - La circulation, le 19 octobre 2024 de 18h00 à dimanche 20 octobre à 3h00 devra se faire de la façon suivante :

- Descente rue de la Vallée dans le sens de l'immeuble n° 4 à l'immeuble n° 34
- Montée rue du Stade dans le sens de l'immeuble n° 4 à l'immeuble n° 40

Article 3 - Cette réglementation sera matérialisée par un panneau de signalisation réglementaire.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, le 9 octobre 2024

Le Maire :

HEHN Jean-Claude